



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES EN SUISSE

البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
بجنيف

OHCHR REGISTRY

N° 634 MPAG/ 2021

29 JUN 2021

NOTE VERBALE

Recipients : ...M.E.N.A. ...M

La Mission Permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire près de l'Office des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse, présente ses compliments Haut-Commissaire aux Droits de l'homme - Service des procédures spéciales et se référant à sa note Ref AL/ DZA 5/2021 du 21 Juin 2021 portant sur des allégations transmis par des mécanismes de droits de l'homme, a l'honneur d'attirer son attention sur le fait que le contenu de l'appel urgent susmentionné est au stade d'allégations préliminaires et doit par conséquent obéir comme le veut la procédure, aux principes du débat contradictoire et la confrontation des faits.

Sans se prononcer pour le moment sur le contenu de cet appel qui fera l'objet d'une réponse circonstanciée dans les délais impartis, la Mission Permanente rappelle qu'elle avait adressée, 12 Mai 2021, au Service des procédures Spéciales une note portant sur les modalités d'exercice du droit à la manifestation (régime déclaratif), consacré par la Constitution révisée du 01 Novembre 2020.

La Mission Permanente tient à signaler qu'à ce jour, elle n'a pas enregistré de réaction du rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association signataire de l'appel, au sujet de son projet de visite en Algérie objet de la note INT/CV/RVR/DZA 22552 du 27 Novembre 2020 et pour lequel le gouvernement algérien avait donné son accord de principe, par note verbale n° 339 du 16 Décembre 2020.

Tout en réitérant la volonté du Gouvernement algérien de poursuivre dans la sérénité sa coopération avec les organes de droits de l'homme, la Mission Permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire près de l'Office des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse, saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissaire aux Droits de l'homme - Service des procédures spéciales, les assurances de sa parfaite considération

Genève, le 28

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme

- Service des procédures spéciales
 - Section Moyen Orient Afrique du Nord
- Palais Wilson – Genève 1202

